

FICHE 8

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : REDYNAMISER LES ESPACES RURAUX

■ QUELLE EST LA SITUATION EN FRANCE ?

30 % de la population vit en zone rurale en France

La France n'échappe pas au phénomène de métropolisation et donc de concentration de sa population dans les grandes villes (la population urbaine augmente plus vite que la population rurale). Pour autant, la proportion d'habitants qui résident en zone rurale est plus importante que dans le reste de l'UE avec 31 % contre 19 % en moyenne dans l'Union.

Les disparités sont très fortes sur le territoire, avec des Régions très marquées par le poids des métropoles, et d'autres beaucoup plus rurales.

De manière générale, **la densité de population en zone rurale est moindre, et la population y est plus âgée**. En termes macroéconomiques, si les campagnes françaises connaissaient jusqu'en 2008 une évolution du PIB par habitant similaire aux villes, les départements ruraux décrochent depuis cette date. Cependant, **le taux de chômage reste moins élevé** en zone rurale que dans les villes (chiffres 2017 : 7,7 % contre 9,4 % en ville), même si les emplois y sont moins qualifiés.

Une diversité des ruralités de plus en plus importante

Les territoires ruraux sont marqués par des **évolutions de plus en plus diverses**, entre des zones dynamiques, souvent proches des villes ou connaissant un attrait particulier notamment pour le tourisme et qui bénéficient d'un **accès aux services publics et privés de bon niveau**, et des campagnes plus éloignées des centres d'activité et dont le développement est en berne, avec des emplois qui diminuent et une population vieillissante.

Typologie des campagnes françaises

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

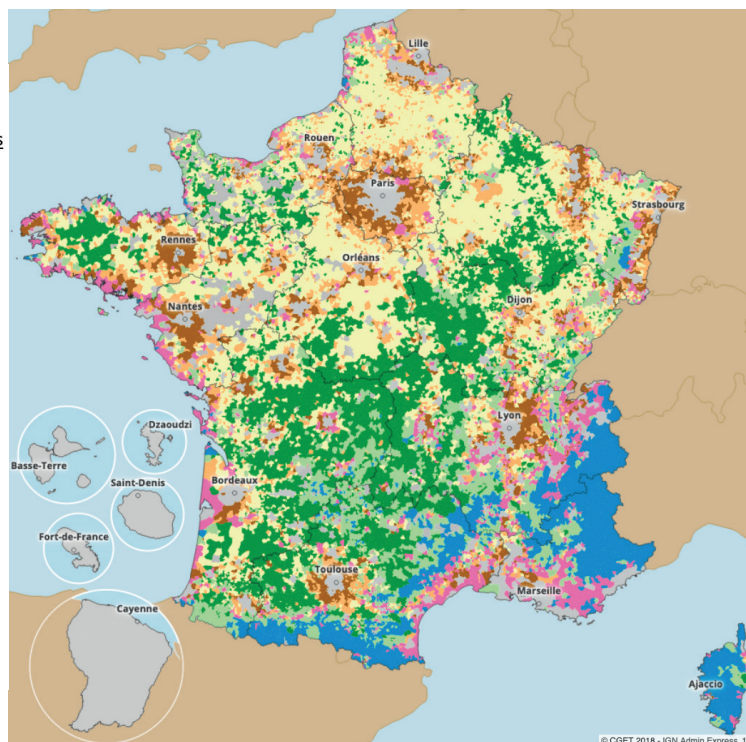
- Densifiées en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- Diffuses en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- Densifiées du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

Campagnes vieilles à très faible densité

- A faibles revenus, économie présentielle et agricole
- A faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- A faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique. Très fort éloignement des services d'usage courant

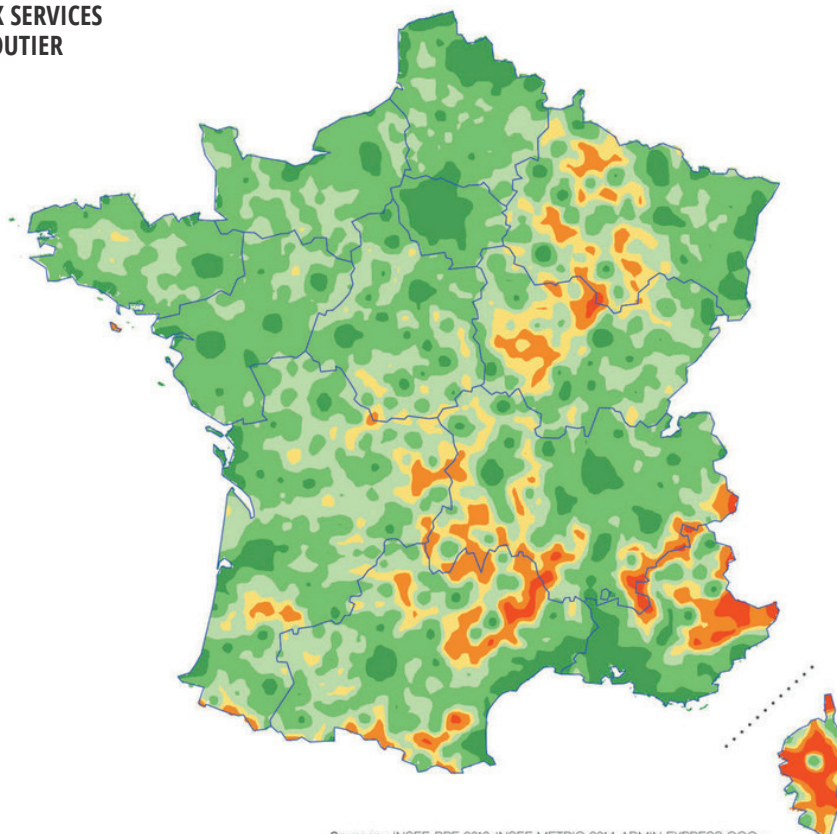
Campagnes agricoles et industrielles

- Sous faible influence urbaine
- Hors champ (unités urbaines > 10 000 emplois)



INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICE : INDICATEURS D'ACCÈS AUX PRINCIPAUX SERVICES DE LA VIE COURANTE VIA LE RÉSEAU ROUTIER

en 2013, représentation lissée



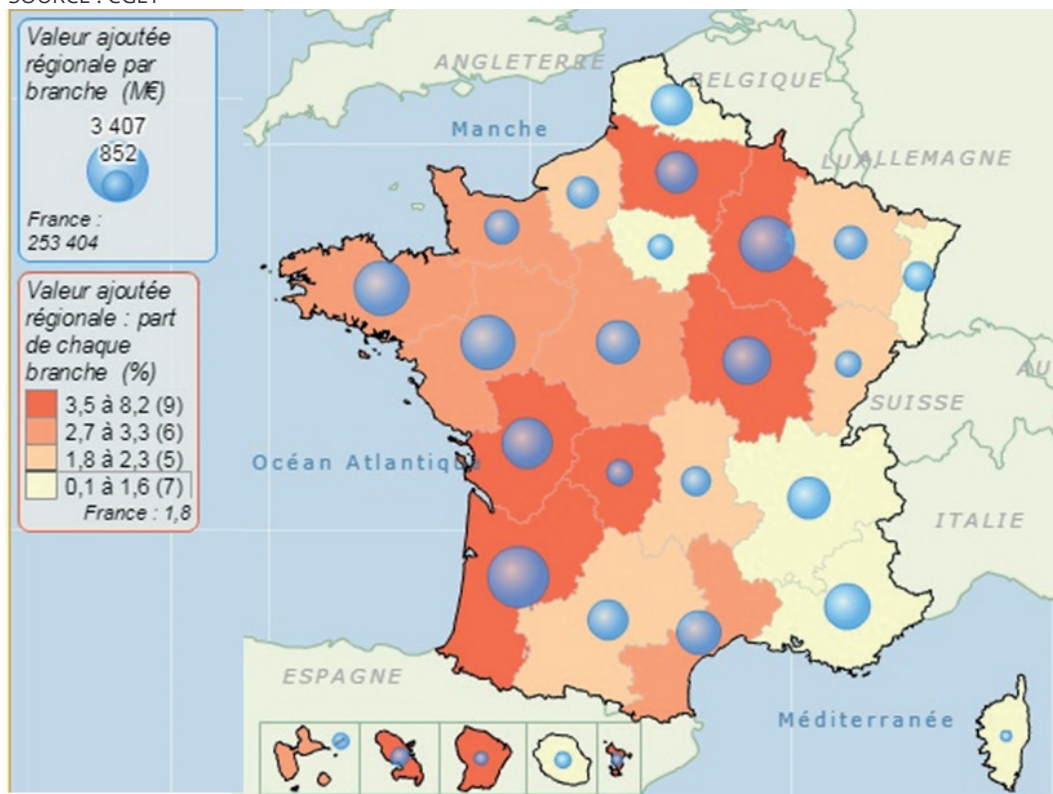
Sources : INSEE BPE 2013, INSEE METRIC 2014, ADMIN EXPRESS COG •
 Réalisation : CGET service cartographie 2018

LE REcul DE L'AGRICULTURE EN ZONE RURALE

Globalement, les campagnes françaises sont **de moins en moins agricoles**, même si la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée créée y reste supérieure aux villes ; ce constat est différent en fonction des territoires.

VALEUR AJOUTÉE AGRICOLE RÉGIONALE ET PART DE L'AGRICULTURE DANS LA VALEUR AJOUTÉE TOTALE

SOURCE : CGET



Le secteur primaire ne représente plus en zone rurale que **5 % des emplois environ** (contre 3 % en moyenne dans l'UE-15), **et de 8 à 9 % si on ajoute les industries agroalimentaires**. Ce phénomène renforce le sentiment d'isolement social partagé par un nombre grandissant d'agriculteurs.

Les activités de tourisme et de l'économie résidentielle (services à la personne, etc.) prennent une place de plus en plus importante dans l'économie et les emplois en zone rurale. Ces développements peuvent constituer des opportunités pour les activités agricoles dans le cadre de projets territoriaux partagés et multi-acteurs.

ET LA FORÊT ?

La forêt participe d'autant plus fortement au développement rural que ses **17 millions d'hectares, qui couvrent 30 % du territoire métropolitain, font de la France le 4^e pays le plus boisé de l'UE**. D'une part elle fournit la matière première de plusieurs branches d'activité génératrices d'emplois ruraux et, d'autre part, elle offre pour les activités de loisirs un cadre environnemental préservé. Environ 60 000 entreprises, majoritairement en zone rurale, sont à l'origine de 440 000 emplois directs et indirects dans le secteur de la forêt et du bois. L'activité des scieries a cependant perdu 13 % de ses entreprises et 17 % de ses effectifs entre 2008 et 2015, et se concentre à 80 % dans quatre régions (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté, et Grand-Est).

■ LA BIOÉCONOMIE, UNE PERSPECTIVE POUR L'EMPLOI EN ZONE RURALE ?

La **bioéconomie, qui englobe l'ensemble des activités liées à la production, à l'utilisation et à la transformation de bioressources, d'origine agricole ou forestière**, constitue une source potentielle d'activités et d'emplois non délocalisables dans les zones rurales. Les filières de la bioéconomie (nouveaux matériaux, chimie du végétal, biocarburants, biocombustibles) représentent près de 2 millions d'emplois directs en France dont 100 000 environ n'ont été créés qu'au cours des 20 dernières années. D'ici 2030, 90 000 créations d'emplois directs peuvent être envisagées. Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, le développement de la bioéconomie est donc une opportunité à saisir pour l'agriculture, la forêt, et les territoires ruraux.

■ QUELLE INFLUENCE DE LA PAC SUR LA SITUATION ACTUELLE ?

Les **paiements directs de la PAC** ont eu un effet ambivalent sur les emplois agricoles ; ils ont permis de préserver des emplois agricoles en soutenant les revenus des agriculteurs, mais ils ont dans le même temps favorisé la concentration des exploitations avec un effet négatif sur l'emploi, même si le phénomène est moindre que dans d'autres Etats membres. Le **paiement « redistributif »** introduit en 2014, en concentrant l'aide sur les premiers hectares, qui sont les plus intensifs en emplois, a contrebalancé cet effet, même s'il n'a pu le compenser.

Les effets des aides du 2^e pilier dites du « développement rural » sont globalement positifs sur l'emploi forestier, agricole et rural. Ainsi, l'« **Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels** » contribue à une moindre diminution du nombre d'exploitations dans les zones difficiles, notamment en montagne, ce qui participe au maintien des paysages qui y sont associés (prairies, pâturages, pastoralisme) et au développement territorial de ces zones qui ont parfois des difficultés à attirer d'autres activités économiques, en dehors de la filière forêt-bois, et du tourisme.

Le **soutien à l'agriculture biologique**, qui est plus intensive en main-d'œuvre que l'agriculture conventionnelle, peut également contribuer au maintien voire au développement de l'emploi agricole dans certaines zones.

Les autres mesures de développement rural ont contribué à renforcer l'attractivité des territoires ruraux avec l'aide à la création d'entreprises de services en milieu rural (garde d'enfants principalement). La mesure « LEADER » a permis de faire émerger et de soutenir des projets de territoires portés par les acteurs eux-mêmes. D'autres aides soutiennent la montée en gamme des productions des exploitations ou la diversification des revenus via des ateliers de transformation à la ferme ou de méthanisation (production de biogaz), ou encore une meilleure intégration des exploitations dans des circuits courts ou de proximité, participant ainsi au souhait des territoires et de leurs consommateurs de renforcer l'ancrage territorial de leur alimentation.

Enfin, le second pilier de la PAC accompagne le développement de **la filière forêt-bois**, en particulier en soutenant des investissements de dessertes forestières pour améliorer l'accessibilité des massifs forestiers, et ce faisant la gestion des risques d'incendies ainsi que la restauration des terrains de montagne.